

Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre**Séance du 20 juin 2024****DELIBERATION****Délibération tarifaire****Actualisation de la grille tarifaire des visites en groupes autonomes dits touristiques et de loisirs**

Vu l'article 17-4° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;

Article 1^{er}. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les nouveaux tarifs des droits de réservation applicables aux groupes :

- Grands groupes (7 à 25 personnes) au musée du Louvre : 90 € ;
- Petits groupes (moins de 7 personnes) au musée du Louvre : 20 € ;
- Groupes au musée national Eugène Delacroix : 20 €

Article 2. Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les montants des pénalités suivants :

- Grands groupes : 500 € pour les groupes qui ne se sont pas acquittés du droit de réservation et 50 € par visiteur excédant le nombre de personnes inscrites sur le billet participant ;
- Petits groupes : 300 € pour les groupes qui ne se sont pas acquittés du droit de réservation et 50 € par visiteur excédant le nombre de personnes inscrites sur le billet participant.

Article 3. La présente délibération est applicable aux visites en groupe se déroulant à compter du 6 janvier 2025.

Laurence des Cars
Présidente du conseil d'administration